

Avis d'appel à candidature relatif à l'organisation d'une offre de restauration sur la plage de la commune de Meaux.

1. Objet de l'avis d'appel à candidature

L'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1^{er} juillet 2017, introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

La Ville de Meaux souhaite mettre en place à l'occasion de la plage de Meaux une offre de restauration du vendredi 3 juillet au dimanche 27 septembre 2020, Quai Jacques Prévert, à Meaux. Des stands gourmandises et restauration prendront place au sein de l'emprise dédiée de la Plage tous les jours, de 10h à 19h, ainsi que jusqu'à 21h les vendredis et samedis.

La mise en place débute le jeudi 2 juillet à partir de 10h

Le désassemblage des infrastructures se termine au plus tard le lundi 28 septembre 2020, 22h.

L'ensemble de ces informations sera conditionné par les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire du Covid-19. Les dates sont susceptibles de changement et les obligations des structures retenues devront respecter de manière très stricte les notices de sécurité établies par les autorités. La Ville de Meaux se réserve le droit d'annulation ou de réorganisation pour tous motifs qu'elle jugera nécessaires à la sécurité et à la salubrité des visiteurs et des salariés du site, sans droit à indemnité.

2. Désignation et modalités d'occupation du domaine public

La Ville de Meaux met à disposition une emprise réservée sur la plage, située à Meaux pour l'organisation d'une offre de restauration. Cette place aménagée dispose d'une alimentation en eau et de l'électricité

L'arrêté municipal en vigueur N°2015-943 en date du 29 décembre 2015 fixe les tarifs annuels de redevance d'occupation du domaine public, applicables aux stands gourmandises. Ils sont fixés à 3,40 € par ml et par jour.

Ces tarifs comprennent les fluides utilisés pendant la manifestation (eau et électricité).

3. Composition de l'offre de restauration

Les offres présentes sur le site devront respecter, dans la mesure du possible, la répartition suivante :

- 1 stand ou véhicule mobile de restauration rapide à emporter ;
- 1 stand ou véhicule mobile gourmandise - confiserie ;
- 1 stand ou véhicule mobile glaces à emporter ;
- 1 stand de restauration à table (type brasserie avec chapiteau fermé ou semi-ouvert et terrasse) ;

Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule offre selon la répartition ci-dessus.

4. Composition du dossier

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- Le formulaire joint au cahier des charges, dûment complété ;
- Des photos de l'offre ;
- L'offre de restauration proposée pour le stand ;
- L'ensemble des justificatifs inhérents à son activité :
 - o Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou lorsqu'il est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant,
 - o Les documents de contrôle technique ou de vérification du matériel, en cours de validité
 - o Une attestation de bon montage de l'offre, en cours de validité
 - o Un Kbis

En l'absence de ces indications, la candidature sera considérée comme non recevable.

5. Critères de choix

Le choix des candidats sera effectué au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :

- La qualité commerciale et économique de la proposition ;
- L'intégration et harmonisation des offres au sein de la plage;
- La garantie technique d'exploitation et mise en sécurité de la structure ;
- L'offre qualitative de restauration proposée.

6. Consultation et retrait du cahier des charges

Le cahier des charges correspondant à l'appel à candidature relatif à l'organisation d'une offre de restauration sur la plage de la commune de Meaux peut être consulté sur le site internet de la ville de Meaux : www.villedemeaux.fr ou retiré auprès du Service commerce de la Direction de l'Action Economique de la Ville de Meaux, située au sein de la Maison de l'Economie et de l'Emploi -12 boulevard Jean Rose à Meaux, jusqu'au :

Mercredi 27 Mai 2020 - 12h00, du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00.

7. Délai du dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception **avant le vendredi 29 Mai 2020 - 12h**, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
Ville de Meaux
Direction de l'Action Economique
BP 227- 77107 Meaux cedex**

Ils pourront être déposés contre décharge au service commerce de la Maison de l'Economie et de l'Emploi, sise 12 boulevard Jean Rose.